



12 • 14  
ANS

**SÉJOUR  
VACANCES D'HIVER**  
Prémanon • JURA  
**7 AU 14 FÉVRIER 2026**



Situé à quelques kilomètres de la frontière suisse, le VVF Jura Les Rousses à Prémanon vous permettra de profiter d'une nature riche, d'un pays de lacs, de forêts et de moyenne montagne.



## ENCADREMENT

Le séjour est habilité par la DSSEN (Direction des services Départementaux de l'Education Nationale). L'équipe d'animation est composée d'un directeur diplômé / assistant sanitaire, et d'animateurs titulaires du BAFA et BPJEPS.

Les activités spécifiques sont encadrées par des éducateurs professionnels diplômés d'état.

## HÉBERGEMENT

### le gîte du Mont Fier

À 50 mètres du VVF, c'est un bâtiment de 3 niveaux comprenant au total 28 lits. Au rez-de-chaussée, un grand séjour de 30 m<sup>2</sup> et un espace office-cuisine équipé. À chacun des 2 étages : 2 douches, 2 wc, 4 chambres de 3 lits, 1 chambre de 2 lits, toutes équipées de lavabo.

## ACTIVITÉS

Randonnée en raquettes, ski alpin, chien de traîneau et les traditionnelles veillées...

**DU 07/02 AU 14/02/2026**

**12/14 ANS • (TARIF FORFAITAIRE)**

Quotient familial	Tarifs
de 0 à < 510	117,20 €
de 510 à < 680	171,20 €
de 680 à < 850	244,40 €
de 850 à < 1 020	346,00 €
de 1 020 à < 1 190	420,00 €
de 1 190 à < 1 360	527,20 €
1 360 à < 1 700	657,60 €
>= à 1 700	758,00 €
Hors Rochefort	816,00 €

### Les tarifs comprennent :

- le transport aller/retour en autocar grand tourisme
- l'hébergement en pension complète
- l'encadrement du ski et les animations
- la location du matériel de ski, chaussures et casques
- les remontées mécaniques...

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

**A partir du mercredi 10 décembre 2025 uniquement pour les enfants domiciliés sur Rochefort,**  
à partir de 9 heures  
au Service Jeunesse.

Aucune réservation ne sera effectuée sans règlement partiel ou total du séjour.

## Service Jeunesse

27/29 avenue des Déportés et Fusillés  
17300 Rochefort  
05 46 82 91 80

Du lundi au vendredi de 9h à 12h  
de 13h30 à 17h30.

## Documents obligatoires à fournir :

- justificatif de domicile
- attestation de la CAF mentionnant votre quotient familial
- photocopie de la carte d'identité du participant
- photocopie de l'attestation de la carte vitale

Un dossier à compléter ainsi que la liste des documents à fournir seront remis à l'inscription et à retourner dans les plus brefs délais.

Le départ de votre enfant ne sera validé qu'à réception des pièces justificatives demandées. En cas de dossier incomplet au 15 janvier, l'inscription ne sera pas maintenue.

La place ainsi libérée sera proposée à un autre participant en liste d'attente.

